

Frédéric Sultan

Logiciel Libre

Mise en perspective
pour l'Économie Sociale et Solidaire

Sommaire

Pourquoi l'ESS et les syndicats doivent-ils s'intéresser aux logiciels libres ? ...	4
Introduction.....	5
Partie 1 : Le LL qu'est-ce que c'est ?	7
4 libertés	7
Pour équilibrer les droits des créateurs et des utilisateurs	8
Ces libertés peuvent être virales	8
Le réseau est un espace de partage et une forme de coopération.....	8
Le Mouvement du Libre.....	9
Quels logiciels libres ?.....	10
Il faut distinguer Logiciel Libre et Open Source.	10
Caractéristiques des projets de logiciel libre et « open source »	10
Partie 2 : La place occupée par le logiciel libre	12
Logiciel libre et industrie.....	12
En Europe	12
Un secteur en développement	13
Un secteur de pointe.....	13
Les administrations françaises et internationales l'ont adopté.....	13
Les documents de référence de l'administration électronique française.....	14
L'expérience du Brésil	15
Et l'économie sociale et solidaire	16
Des initiatives à la croisée des chemins de l'ESS et du LL.....	16
Réseaux, associations ou regroupements d'acteurs du logiciel libre	17
Partie 3 : La migration du logiciel propriétaire au logiciel libre.....	19
Pourquoi migrer ?.....	20
Gain financier.....	20
"Good Enough"	20
Interopérabilité, pérennité et sécurité des systèmes d'information.....	21
Comment ?	22

Migrer en douceur et progressivement.....	22
Libérer le code source des logiciels développés par l'ESS.....	23
Partie 4 : Les acteurs de l'univers du logiciel libre.....	24
Associations, regroupements, organismes publics nationaux	24
Associations, regroupements, organismes publics régionaux	27
Les entreprises	30
Partie 5 : Ressources	31
Bibliographie – Articles – Etudes	31
Site et dossier web	33
Ouvrages	34

Ce document utilise la police open source VERA

<http://ftp.gnome.org/pub/GNOME/sources/ttf-bitstream-vera/1.10/>

Pourquoi l'ESS et les syndicats doivent-ils s'intéresser aux logiciels libres ?

Le logiciel libre est un mouvement social et citoyen. Il participe au renouveau de la culture politique en France et dans le monde. Les « libristes », comme on les nomme parfois, développent des pratiques de coopération basées sur le partage et la codification juridique, les licences libres, qui contribuent au renouvellement des formes de solidarité et de transformation sociale.

L'histoire de ce mouvement date des années 1970. Progressivement, les idées et les pratiques du logiciel libre se sont diffusées dans la société, dans d'autres domaines tels que la culture, la connaissance, la santé, la monnaie, par exemple. Aujourd'hui, les luttes engagées sur les terrains emblématiques de l'accès au médicament, de la préservation du savoir, du droit à l'eau et à l'assainissement, du droit à reproduire des semences, ou encore les initiatives économiques solidaires autour des monnaies alternatives, partagent toutes avec le logiciel libre, un horizon d'élargissement des biens communs.

Coopération et biens communs sont devenus des enjeux de mobilisation à l'échelle de la planète. Le logiciel libre est un des leviers de leur appropriation massive. Le mouvement du logiciel libre a incontestablement influencé les représentations de l'économie depuis la fin du XXI^{ème} siècle et par conséquent un grand nombre d'initiatives solidaires qui voient le jour aujourd'hui.

C'est aussi un mouvement de défense des droits de chacun à l'information, à la création à travers l'usage des outils de communication numériques. Il contribue aux transformations de l'espace mondial qui ne peuvent être ignorées des syndicats et de l'ESS aujourd'hui, notamment parce qu'une génération de jeunes éduqués, dont un nombre de plus en plus important est confronté au chômage, s'emparent de ces technologies pour élaborer et mettre à profit des cultures du réseau propices au développement des mouvements sociaux et citoyens.

La convergence entre le mouvement du logiciel libre et les syndicats et l'Économie Sociale et solidaire est certainement un des enjeux pour les années à venir. Ce dossier est une des pierres apportées à ce débat par Rencontres Sociales.

Introduction

De nombreux organismes de l'économie sociale et solidaire utilisent des logiciels libres parce que « c'est moins cher ». Les acteurs du logiciel libre se préoccupent de pénétrer le marché de l'ESS. L'industrie du logiciel libre se développe pour partie sous la forme de scop, d'associations ou d'entreprises solidaires. Les informaticiens, développeurs, animateurs de réseaux et prestataires de services, essaient ainsi de mettre en accord les valeurs qui les animent et leurs pratiques quotidiennes.

Le mouvement du logiciel libre et celui de l'ESS ont d'autres liens qui les attachent l'un à l'autre. Ils contribuent chacun à leur manière aux biens communs et partagent une vision alternative de l'économie au service de la transformation de notre société et de l'émancipation des personnes. La convergence entre ces deux mouvements est certainement un des enjeux pour les années à venir. Ils partagent aussi une approche pragmatique qui associe réflexion et mise en pratique.

Les convergences, voir même les alliances entre ces mouvements, appelées par exemple de ses vœux par Bastien Sibille de l'Ai2L, dans une tribune publiée sur le site de Rencontres sociales (<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1264>), s'avèrent être un vaste chantier dont peu d'acteurs sont font une idée claire.

Comme le montre le programme des RMLL 2009 (rencontres mondiales du logiciel libre organisées chaque année en France), les enjeux de ce chantier dépassent largement le jeu des échanges commerciaux. Les thèmes des ateliers économie de 2009 : « biens communs et pratiques collaboratives », « dynamiser le lien social local », « cultures libres, réseaux d'hébergement solidaire », « lien social regagné par le don d'ordinateur », donnent une image de la variété des approches et des pratiques à partager.

Les acteurs du logiciel libre seraient les bienvenus pour participer (un peu plus) aux travaux des instances de l'ESS en train de se mettre en place, mouvement des entrepreneurs sociaux, labo de l'ESS, ...etc.

Ce dialogue renforcé pourrait avoir un impact sur la création des standards ouverts et pérennes pour les systèmes de communication et de gestion des données personnelles. De tels standards dépendent précisément de la capacité des producteurs à s'associer pour faire reconnaître les normes qui répondent à leurs exigences techniques mais aussi éthiques. Il pourrait aussi intervenir pour faciliter l'émergence des infrastructures de communication, réseaux, fournisseur d'accès, mémoire et conservation et édition numériques correspondant à l'échelle des besoins actuels et qui font défaut en France.

Exemple emblématique, SPIP, est un logiciel libre initié en France et largement utilisé pour publier des informations sur Internet.

SPIP est un logiciel libre de gestion de contenu parmi les plus utilisés en France (environ 25 000 sites), à la fois par des sites d'institutions publiques, La Poste française, certains ministères ou ambassades de France, par la presse (le webmestre du journal Le Monde diplomatique est un des initiateurs de SPIP), des associations, des universitaires ou des particuliers. Il est né en 2001 d'une initiative du minirézo, un collectif défendant le Web indépendant et la liberté d'expression sur Internet.

SPIP est un acronyme signifiant « Système de publication pour l'Internet » ; le dernier « P » est laissé à la libre interprétation de chacun et est souvent complété par « partagé » ou « participatif », dans la mesure où ce logiciel permet surtout d'éditer collectivement un site.

SPIP s'attache particulièrement au fonctionnement collectif, au multilinguisme et à la facilité d'emploi. C'est un logiciel libre, distribué sous la licence GNU/GPL. Il peut ainsi être utilisé pour tout site Internet, qu'il soit associatif ou institutionnel, personnel ou marchand.

Voir le site de SPIP : <http://www.spip.net>

Pour plus d'information sur le web indépendant :
<http://www.uzine.net/article60.html>

(Sources http://fr.wikipedia.org/wiki/Système_de_publication_pour_l'Internet et <http://www.spip.net>)

Partie 1 : Le LL qu'est-ce que c'est ?

Mozilla Firefox, est un logiciel dont tout le monde ou presque en a entendu parler. Dépassant le 1,2 milliard de téléchargements en janvier 2010, il est rapidement devenu le principal concurrent d'Internet Explorer, le navigateur Web de Microsoft, en occupant près de 25% de part du marché des navigateurs sur Internet (60% pour Internet Explorer). Mozilla Firefox est un logiciel libre. Un de ces logiciels qu'il est possible (et même recommandé) de télécharger et d'installer sur son ordinateur.

Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification, la duplication et la diffusion sont non seulement, universellement autorisées sans contrepartie, mais aussi incitées. Un logiciel n'est rien de plus que la description de ce que doit faire un ordinateur en fonction des circonstances et des instructions qui lui sont données. Cette description est ce que les développeurs informatiques appellent le code source. Le code source est comparable à la recette de cuisine de votre plat préféré ! Comme elle, il permet à l'ordinateur de reproduire à l'infini l'action demandée par l'utilisateur. Logiciel « libre » est souvent assimilé à logiciel « gratuit ». Deux raisons à cela. La première, c'est que les logiciels libres sont très souvent gratuits. Mais cela n'est pas toujours vrai. La deuxième raison est liée à l'usage en anglais terme "Free" dont le sens est à la fois « libre » et « gratuit ».

Contrairement à l'idée généralement répandue, un logiciel libre n'est pas un programme informatique qui serait placé dans le domaine public. Lorsqu'un développeur écrit un code source, celui-ci est considéré comme une œuvre, au même titre qu'une création littéraire par exemple. L'auteur d'un code source n'abandonne pas ses droits, il place sa création sous une licence qui détermine les droits et devoirs à la fois de l'auteur (ou des auteurs lorsqu'ils sont plusieurs) et des utilisateurs. C'est un contrat entre l'auteur et l'utilisateur dans lequel l'auteur peut céder ses droits à une tierce personne, selon les termes fixés par la licence, en échange ou non d'une rémunération. La licence libre la plus connue et la plus utilisée est la licence GNU General Public License (GNU GPL). Elle a été définie par Richard Stallman, fondateur de la Free Software Foundation (FSF). Celle-ci place l'utilisation de logiciel libre dans le cadre juridique du Copyleft.

4 libertés

Les 4 libertés offertes par les licences libres sont :

- la liberté d'exécuter le programme, quel qu'en soit l'usage;
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à vos besoins, ce qui nécessite l'accès aux codes sources;

- la liberté de redistribuer des copies;
- la liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations.

Pour équilibrer les droits des créateurs et des utilisateurs

La capacité de la société à innover dépend largement de l'équilibre qu'elle établit entre les droits du créateur et ceux de l'utilisateur. Le copyright est un contrat fondé sur la protection des droits de l'auteur. Celui-ci bénéficie de cinq droits principaux : reproduire, distribuer, modifier, exécuter (perform en anglais) et afficher. Ce sont autant de restrictions faites aux autres citoyens pour inciter le créateur à jouer son rôle d'innovateur. Le copyleft, à l'inverse, est fondé sur l'extension des libertés des utilisateurs. Disposer du droit d'exécuter, modifier, copier et de distribuer, gratuitement ou contre rémunération, des versions du code source, permet ainsi à la communauté d'en profiter largement, mais aussi de multiplier les améliorations du logiciel.

Ces libertés peuvent être virales

L'usage des licences libres telles que GNU GPL, oblige l'utilisateur qui modifie un logiciel à placer le nouveau code source sous une licence similaire. Les licences qui imposent le maintien des droits aux logiciels dérivés sont dites « licences copyleft ». Associé au 4 libertés et au développement d'Internet, cette obligation est un facteur de démultiplication des logiciels libres.

Le réseau est un espace de partage et une forme de coopération

C'est l'association de ces libertés à la démocratisation de l'accès à Internet, qui permet le développement du Logiciel Libre à l'échelle de la planète. Le réseau Internet est une base de travail qui permet la diffusion rapide des logiciels pour un prix presque nul, et des interactions très souples entre les responsables du projet, les développeurs et les utilisateurs.

Généralement, les différentes versions du logiciel sont disponibles sur une page web. Celle-ci est assortie de toutes sortes d'outils de communication pour gérer les contributions de chacun, développements informatiques ou réactions des utilisateurs. Les utilisateurs font connaître les défauts ou les manques des logiciels. Les développeurs proposent des corrections ou de nouvelles fonctionnalités aux gestionnaires du projet qui décident de ce qui sera finalement intégré ou non dans le logiciel. Le(s) chef(s) de projet est seul décisionnaire et les développeurs, s'ils considèrent que leurs propositions ne sont pas suffisamment prises en compte, ont toujours la liberté d'utiliser le code pour développer une nouvelle branche du logiciel avec des fonctionnalités spécifiques. Cela s'appelle un « fork », c'est à dire une bifurcation.

Les interactions entre les acteurs concernés par le logiciel est une caractéristique importante de la production du logiciel libre. Elles permettent de produire des outils d'une grande qualité. La chaîne d'interaction est un facteur de démultiplication des développements et la transparence du dispositif incite à produire un code source suffisamment clair et documenté pour attirer de nouveaux développeurs. Ces modes de coopération ont été décrits par Eric S. Raymond dans *The Cathedral and the Bazaar*.

Le Mouvement du Libre

Le logiciel libre est plus qu'une question technique. C'est un mouvement social. C'est Richard Stallman qui le premier a défini les dimensions politiques du Logiciel Libre. Pour lui, « Le projet GNU est vraiment un projet social »¹ et le mouvement du libre est d'abord une mobilisation autour de la défense de la liberté de création et d'accès à la création de chacun. RM. Stallman considère la promotion de l'usage du logiciel libre secondaire et affirme militer pour que le plus grand nombre soit éduqué « à apprécier la liberté »². C'est pourquoi nombre de ses interventions commencent par « liberté, égalité, fraternité ».

Le Mouvement du Libre invente des pratiques de partage et de codification juridique qui permettent la circulation de la création et son usage sans préjudice pour les créateurs. L'expérience des hackers dans le domaine de l'informatique se déploie dans d'autres sphères de la société : la musique, l'audiovisuel, le livre, la recherche médicale, la recherche, l'éducation et jusque dans la conception des objets techniques.

Le modèle du libre est une alternative aux pratiques prédatrices du système capitaliste, notamment dans le secteur de la communication et des médias. Le mouvement du Logiciel Libre est l'un des premiers à s'être lancé à la reconquête des biens communs à grande échelle.

Vous aussi, participez au mouvement du libre,

- Adhérez à l'APRIL : <http://www.april.org>

- Signez le manifeste pour la récupération des biens communs : <http://www.bienscommuns.org>

1 <http://www.apitux.org/index.php?2007/05/25/200-richard-stallman-le-projet-gnu-est-vraiment-un-projet-social>

2 <http://www.ecrans.fr/Richard-Stallman-II-faut-exiger-la.8951.html>

Quels logiciels libres ?

Pour se faire une idée de la diversité des logiciels libres, on peut consulter la liste de plusieurs centaines de logiciels libres publiée sur Wikipedia (http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_logiciels_libres). Les logiciels libres y sont présentés par catégorie d'usage ou domaine d'application, comme par exemple, 11 Système d'informations ou collaboratifs, 12 ERP, 13 Gestion électronique de documents, 14 Groupware, 14.1 Moteur de workflow, 15 Gestion de projet, 16 Multimédia, ...

On peut aussi se référer (toujours sur wikipedia, au *Tableau de correspondance entre logiciels libres et logiciels propriétaires* :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Alternatives_libres_aux_logiciels_propri%C3%A9taires#Bureautique

L'initiative et le pilotage de ces projets peuvent être contrôlés par un individu, un groupe de personnes proches, organisés par une institution, ou des groupes larges et hétérogènes.

Il faut distinguer Logiciel Libre et Open Source.

Une polémique oppose les partisans de l'*Open Source* et les partisans du *Logiciel Libre*. La différence est essentiellement idéologique. La définition de cette différence proposée par l'APRIL sur son site Internet est la suivante :

« Logiciel Libre » et « Open Source » sont employés pour caractériser les logiciels couverts par une licence offrant les libertés de les exécuter, de les étudier, de les redistribuer, de les modifier, et de les améliorer. Le terme « Logiciel Libre » fait référence à la définition de la Free Software Foundation, tandis que le terme « Open Source » fait référence à celle de l'Open Source Initiative. En pratique, ces deux définitions sont proches. Elles présentent toutefois des vues sensiblement différentes.

Le mouvement du Logiciel Libre est avant tout éthique et philosophique, basé sur le partage de la connaissance et l'entraide, là où le mouvement Open Source met en avant les logiciels libres pour leurs avantages pratiques.

Caractéristiques des projets de logiciel libre et « open source »

Les projets dans lesquels le libre et l'open source jouent un rôle important peuvent être distingués en deux catégories selon qu'ils sont utilisés dans un contexte très spécifique ou bien générique.

Les projets répondant à un besoin spécifique tirent profit du libre en intégrant de nombreux programmes de base en les adaptant aux besoins spécifiques de l'entreprise. L'usage de logiciels libre ou open source abaisse les coûts tout en permettant une personnalisation très forte. Un grand nombre de programmes open source peuvent être adaptés pour construire ses solutions complexes. Des exemples célèbres tels que : le sonar de la Marine française basée sur Red Hat Linux, ou l'un des systèmes de médias de l'Airbus A380 basé sur Suse Linux de Novell, illustrent ce phénomène. L'open source permet également à ces projets de bénéficier du développement des mises à jour de logiciel par les communautés, ou de se prémunir contre la disparition de fournisseurs de logiciels. Ceci peut être déterminant dans des domaines où les engagements de maintenance portent sur 50 ans tels que le nucléaire !

La deuxième catégorie de projets est plus connue et couverte par les médias. Elle regroupe des projets qui basés sur un logiciel généraliste. Ces projets peuvent aussi être éminemment critique, mais ils sont construits sur des programmes standardisés. Ce sont des logiciels très industrialisés, standardisés et à faible marge du marché, qui ont tendance à attaquer le marché à partir de coûts très faibles, voir nuls. La plupart des projets libres ou open source de cette catégorie se développent autour de logiciels tels que Linux, Open Office, PHP et Apache. Ces technologies sont beaucoup plus accessibles, et stimulent la création.

Partie 2 : La place occupée par le logiciel libre

Logiciel libre et industrie

L'un des freins à l'adoption dans l'entreprise du système libre (basé sur Linux) vient du fait que des logiciels propriétaires sont déjà installés sur les ordinateurs vendus dans le commerce. De ce fait, les petites entreprises éloignées des métiers de la communications sont les moins utilisatrices des systèmes libre basés sur Linux. La diversification de l'offre des OS (operating system) avec Ubuntu, et l'apparition de mini-ordinateurs équipés d'OS libre permettra certainement une évolution plus rapide pour 2010 et les années à venir.

Malgré cela, l'INSEE voit un léger développement des systèmes d'exploitation libres dans les entreprises en 2008 : « L'utilisation d'un système d'exploitation libre (open source) peut être le signe d'une plus grande maîtrise des systèmes d'information. Ces systèmes restent très minoritaires mais sont en légère progression (14 % des entreprises d'au moins 10 salariés qui ont un ordinateur en janvier 2008 contre 12 % en 2007). On retrouve ici les clivages habituels : ce sont les entreprises de 10 à 19 salariés qui utilisent le moins ces outils (10 %) particulièrement celles de la construction et du transport ; celles de 20 à 249 salariés (16 %) adoptent peu à peu les systèmes d'exploitation libres (près d'un quart des entreprises de 20 à 249 salariés des services aux entreprises en janvier 2008) ; tandis que la moitié des entreprises d'au moins 2 000 salariés disposent d'un système open source. » (E-administration, télé-travail, logiciels libres : quelques usages de l'internet dans les entreprises Mahmoud Jlassi, Xavier Niel, division Services, Insee mars 2009)

En Europe

Selon les enquêtes récentes (Enquête Actuate Open Source Survey 2009), l'usage des logiciels Open Source, motivés par le coût et la possibilité d'accès au code source concerne 40% des entreprises européennes. Des disparités existent entre les pays et au sein des tissus économiques nationaux. Dans les secteurs de la finance, de l'industrie et le secteur public, la France est l'un des pays les plus utilisateurs : 67 % des entreprises sont concernées alors que l'Allemagne en compte 60%, le Royaume Uni 42%.

Les disparités d'usage révèlent une appropriation très hétérogène. Selon les travaux du groupe de recherche PLUME, les PME d'Allemagne seraient plus utilisatrices que les grandes entreprises du Royaume Uni.

Un secteur en développement

Les entreprises du secteur veulent anticiper sur cette évolution. L'étude OPIIEC (mars 2009) « Impact du logiciel libre en France » avec le sous-titre « investir dans la formation pour optimiser les apports du logiciel libre » propose d'investir dans la formation de la base jusqu'aux experts pour conserver à la France son avance dans ce secteur. Les enjeux se situent dans la capacité à associer libre et propriétaire dans un même projet, la valorisation de l'expérience et la formation à l'écosystème du libre (droit, économie du libre, collaboration, gestion de projets...)

Toujours selon l'étude de l'OPIIEC - observatoire prospectif du FAFIEC, (Syntec) conduite par Pierre Audoin Consultants, « Au sein de l'OCDE, la France est le pays le plus "intensif" en logiciel libre, qui représente 3,6% (1105 millions d'euros) de la demande en logiciels et services. Ce marché va croître fortement (32,7% de croissance annuelle moyenne) sur les 4 prochaines années (2009-2012), pour atteindre près de 10% de la dépense en logiciels et services » soit 3 milliards d'Euros.

Un secteur de pointe

Les initiatives relevant des politiques de recherche dans le domaine du libre se sont multipliées. Elles débouchent sur des accords et des coopérations d'entreprises à l'échelle internationale. OW2 illustre ce mouvement. Communauté open source de 5000 personnes lancée par INRIA, Bull et France-Télécom puis fusionnée avec Orientware (Chine), elle regroupe Alcatel Lucent, Red Hat, Thales, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Locales. Selon Geneviève Romier (CNRS/UREC) et Jean-Luc Archimbaud (CNRS/UREC)³ « Récemment, à l'occasion d'un accord franco-brésilien, SERPRO, entreprise brésilienne, et Bull, qui coopéraient déjà dans le cadre de OW2, ont annoncé qu'ils travailleront ensemble autour des technologies de portail, des environnements de développement applicatif et sur le marché des logiciels libres pour l'éducation en ligne. » OW2 n'est pas une exception, le projet 2020RoadMap coordonné par Cap Digital et System@tic est un chantier participatif de prospective sur l'évolution du logiciel libre et open source d'ici à 2020. <http://www.2020flossroadmap.org> largement appuyé par la région Ile de France.

Les administrations françaises et internationales l'ont adopté

L'Éducation Nationale utilise des serveurs libres et des stations de travail équipées de Linux dans les universités depuis le début des années 2000. Selon le ministère « plus

3 La place des logiciels libres dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dans l'administration, en France, en Europe et dans le monde, Nov 2009 [Geneviève Romier](#) (CNRS/UREC) et [Jean-Luc Archimbaud](#) (CNRS/UREC)

de 60 % des licences logicielles utilisées sur les serveurs de l'éducation nationale sont issues du monde libre et environ 15 000 serveurs Linux équipent collèges et lycées. ». C'est le premier à avoir adopté du libre, sans doute du fait de la présence dans cette administration de nombreux libristes convaincus et d'une culture du partage de la connaissance. Les autres administrations françaises ont suivi le pas :

La suite bureautique OpenOffice.org équipe le ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire en 2003, soit environ 15 000 postes. Le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie s'équipe systèmes en libre pour la gestion des impôts en 2004. Suivi par le ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, 1 500 serveurs Microsoft NT seront à remplacer par des serveurs Linux. Dans le même temps, le ministère de la Défense français contribue à un projet de distribution Linux de haute sécurité avec Mandriva notamment. En 2005, le ministère de l'Agriculture et de la pêche remplace ses serveurs Windows NT par des serveurs fonctionnant sous Linux. La Gendarmerie Nationale après l'installation sur tous ses ordinateurs de la suite bureautique OpenOffice.org (2005), adopte le navigateur web Firefox et le gestionnaire des courriels Thunderbird en janvier 2006. En 2007, 400 000 postes de l'administration centrale française migrent vers OpenOffice.org.

Même si il n'y a plus actuellement d'incitation à passer au libre dans l'administration (APRIL). De nombreux pays, sur les cinq continents, ont adopté la même démarche par souci d'économie (sur les licences), de standardisation et de pérennité de leurs documents.

Les documents de référence de l'administration électronique française

Les solutions ouvertes du logiciel libre sont régulièrement adoptées comme standards. Ainsi, le logiciel libre contribue à fournir des solutions techniques répondant aux critères d'accessibilité, d'interopérabilité et de sécurité établis par l'administration dans ses référentiels. De tels référentiels pourraient faire l'objet d'un travail au sein de l'ESS.

Site <http://www.referenc.es.modernisation.gouv.fr> :

Le développement de l'administration électronique mobilise un réseau étendu d'acteurs : services centraux et déconcentrés de l'Etat, collectivités publiques, éditeurs de logiciel, prestataires de services, etc. Pour accroître la cohérence des systèmes d'information que conçoivent, développent et opèrent tous ces acteurs, le partage de standards et de normes est indispensable. En ouvrant [referenc.es.modernisation.gouv.fr](http://www.referenc.es.modernisation.gouv.fr), la DGME a souhaité faciliter l'accès aux documents de référence qui présentent l'état de l'art dans ces domaines.

Vous trouverez ci-dessous la dernière version des documents de référence de l'administration électronique.

Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations	http://www.referencessocials.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite	JORF du 29 octobre 2009
Référentiel Général d'Interopérabilité	http://www.referencessocials.modernisation.gouv.fr/rgi-interoperabilite	JORF du 11 novembre 2009)
Référentiel Général de Sécurité	http://www.referencessocials.modernisation.gouv.fr/rgs-securite	en cours de validation
Charte ergonomique des sites Internet publics	http://www.referencessocials.modernisation.gouv.fr/charte-ergonomique	Validé le 19-12-2008 : le document a été validé techniquement par les instances compétentes

L'expérience du Brésil

Au Brésil, le logiciel est considéré comme un bien public. Un « portail brésilien du logiciel public » a été mis en place en 2007 (<http://www.softwarepublico.gov.br/>) pour donner accès aux logiciels, développés sur fonds publics et déposés sous licence GPL. Ce portail permet ainsi des échanges d'expériences, et sert de creuset pour de nouvelles collaborations entre acteurs publics et privés et acteurs de la société civile, orientées vers la génération de revenus. Des logiciels développés à l'initiative de l'état et pour son usage propre sont disponibles et utilisés dans différents contextes. Les entreprises privées commencent à investir le projet. Elles participent aux développements et proposent une offre autour de ces logiciels.

Si la participation comparée au 50 000 utilisateurs du portail, reste faible, la raison invoquée est le manque de compétences et d'initiatives « d'inclusion digitale », cette initiative renforce le mouvement libre bien au-delà des frontières brésiliennes. Lors de sa présentation à l'Open World Forum en octobre 2009 à Paris, Corinto Meffe ministre du Plan, souligne que le logiciel libre n'est pas seulement adopté pour réduire les coûts. Il permet aussi d'accroître la qualité et la souplesse des processus de résolution de problèmes rencontrés par la société. La production de connaissances dans un écosystème collaboratif conduit à de meilleurs résultats en moins de temps que la production de connaissances dans un environnement non-collaboration. Les résultats de cette production collective sont appropriés par la société entière. Ainsi, le « portail brésilien du logiciel public » intègre les participants à un nouveau modèle de production de connaissances technologiques, contribuant de manière significative au développement économique et social du Brésil.

Le Brésil offre avec ce concept politique un modèle original pour le développement d'un pays. Cette initiative pourrait être rapprochée, toute proportion gardée, de la proposition de forge « sociale » mise en place par l'AI2L depuis quelques semaines.

Une présentation détaillée est publiée dans le chantier de prospective 2020 Road Map (<http://map.org/roadmap/theme-7-brazil/>).

Et l'économie sociale et solidaire

Beaucoup d'organismes de l'économie sociale et solidaire utilisent le libre parce que « c'est moins cher ». Les acteurs du logiciel libre se préoccupent de pénétrer le marché de l'ESS. L'industrie du logiciel libre se développe pour partie sous la forme de SCOPs ou d'entreprises solidaires, d'associations. Les informaticiens, développeurs et animateurs de réseaux, prestataires de services essaient ainsi de mettre en accord les valeurs qui les animent et leurs pratiques quotidiennes.

Mais le mouvement du libre et celui de l'ESS ont d'autres liens qui les attachent l'un à l'autre. Ils contribuent chacun à leur manière aux biens communs et partagent une vision alternative de l'économie au service de la transformation de notre société et de l'émancipation des personnes. La convergence entre ces deux mouvements est certainement un des enjeux pour les années à venir. Ils partagent aussi une approche pragmatique qui associe réflexion et mise en pratique.

Les alliances multiples entre ces mouvements, appelées par exemple de ses vœux par Bastien Sibille dans une tribune publiée sur le site de Rencontres sociales (<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1264>), s'avèrent être un vaste chantier dont peu d'acteurs sont font une idée claire.

Des initiatives à la croisée des chemins de l'ESS et du LL

Comme le montre le programme des RMLL 2009 (rencontres mondiales du logiciel libre) organisées chaque année en France, ce chantier dépasse largement les dimensions commerciales : « biens communs et pratiques collaboratives », dynamiser le lien social local, cultures libres, réseaux d'hébergement solidaire, lien social regagné par le don d'ordinateur

Les conférences sur le sujet LL et ESS dans les RMLL 2009
(<http://2009.rml.info/-Economie-Sociale-et-Solidaire-.html>)
Responsables du thème : Sarah Trichet-Allaire et Lucien Petit

* Solidaire et coopératif ? oui mais aussi biens communs et pratiques collaboratives...
une appropriation à construire pour les acteurs de l'ESS

- * Redynamiser le lien social local, par l'économie sociale et solidaire, via un réseau Internet citoyen
- * Logiciels et cultures libres en Économie Sociale et Solidaire
- * Les communautés virtuelles des réseaux d'hébergement solidaire
- * Le logiciel libre face à la dépression économique
- * L'internet libre et l'économie solidaire : plus qu'une complicité
- * L'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire
- * Chtilibre : Retour d'expérience sur le partenariat entre la ville de Lille et Chtinux
- * Étude de cas sur le développement d'une caisse de micro-crédit
- * Économie Sociale ou "Production entre pairs" ? Sur les relations entre économie sociale et « production entre pairs »
- * Associations, informatique et logiciels libres
- * ALIS44, le lien social regagné par le don d'ordinateur
- * Accompagner les associations dans leurs usages de l'informatique libre

Réseaux, associations ou regroupements d'acteurs du logiciel libre

L'Ai2L

L'Association Internationale du Logiciel Libre (Ai2L) pour l'Economie Sociale est fondée en 2008 par trois partenaires français - le Groupe Chèque Déjeuner, le Crédit-Coopératif et la MACIF - et trois partenaires québécois - la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Filaction et Fondation CSN. L'Association finance la [Chaire de Recherche du Québec en Logiciel Libre](#), basée à l'Université du Québec à Montréal. L'Ai2L porte trois actions - deux suites de logiciels libres, l'une pour les institutions de financement de l'économie sociale, l'autre pour les structures d'insertion par l'activité économique et la mise en place d'une Forge des Logiciels Libres pour l'Economie Sociale.

La Forge des Logiciels Libres pour l'Economie Sociale

Depuis un an et demi, l'Ai2L mûrit le projet d'une Forge des Logiciels Libres pour l'Économie Sociale et Solidaire. Aujourd'hui, ce projet est réalité sur : <http://forge.ai2l.net/>.

Cette Forge met en relation des informaticiens qui veulent s'engager sur des projets informatiques qui « ont du sens » sur le plan socio-économique et des structures d'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations...) qui ont des besoins de logiciels libres ; elle doit également permettre de « libérer » les logiciels informatiques qui ont déjà été développés par des structures de l'économie sociale afin que d'autres structures puissent en bénéficier.

Au-delà des développements informatiques, elle peut être une plateforme de soutien au travail d'associations de promotion du Libre dans l'ESS. De ce point de vue, cette initiative présente des similitudes et pourrait être comparée, toutes proportions gardées, avec le « portail brésilien du logiciel public » évoqué plus haut (<http://www.softwarepublico.gov.br/>)

Libre Social et Solidaire :

un groupe d'échange de pratiques en court de constitution, initié par l'AI2L, la FING et Rencontres sociales.

Libre Entreprise

<http://www.libre-entreprise.com/>

En 2002, Easter-eggs crée le réseau Libre-entreprise, premier réseau de sociétés de service en logiciel libre. Son développement est fondé sur celui de la communauté du libre : mutualisation des compétences et transparence.

L'organisation en réseau permet de proposer une offre commerciale étendue et de disposer d'un ensemble de ressources spécialisées et diversifiées. Chaque entreprise du réseau fonctionne comme une unité de gestion indépendante.

Les sociétés du réseau Libre-entreprise sont implantées sur toute la France : Nantes, Laval, Lille, Liévin, Paris, Montpellier, Toulouse, Grenoble, Bayonne, Bourges et Tours.

Elles interviennent dans les secteurs de service en logiciel libre, de l'E-administration et identité numérique, de l'Intégration de progiciel de gestion intégré en logiciel libre, du Web logiciel libre, et de la formation.

Partie 3 : La migration du logiciel propriétaire au logiciel libre

(Dans le vocabulaire des libristes, passer du logiciel propriétaire au logiciel libre se dit « migrer »)

Comme pour toute technologie, l'avenir de l'open source dépend du développement et de l'adoption des innovations. La banalisation de certains produits comme la suite Mozilla, la distribution Ubuntu ou bien des serveurs d'application montre chaque jour un peu plus que le logiciel libre est sortie des laboratoires ou ordinateurs de geeks et autres hackers. Dans le secteurs de l'ESS, la question n'est plus de savoir si l'adoption des logiciels libres est possible, mais de savoir comment la mettre en place.

Plusieurs raisons justifient d'adopter les logiciels libres. Dans les plus petites structures, les économies réalisées sur les licences sont mises en avant alors que dans les plus grosses, se sera la capacité à développer des outils « maison » qui sera renforcée. Dans tous les cas, des avantages à court, moyen ou long terme justifient la migration des structures de l'économie sociale et solidaire utilisatrices et celles qui créent des logiciels répondant à leurs propres besoins et ceux de leurs clients. Cette migration pour être réussie doit se faire avec précaution et sans brutalité car l'enjeu pour la structure concernée, est toujours d'améliorer la qualité des outils, du cadre de travail et de la relation avec ses clients. Mieux vaut prendre en compte quelques précautions et s'entourer des bonnes personnes. Cela fait partie de la culture du mouvement du libre que de répondre aux demandes d'aide en mutualisant les expériences à travers des forums, sites internet, groupes locaux d'utilisateurs (GUL)... etc. Dans le cas où une intervention technique, une expertise ou une formation plus importante est nécessaire, il existe de nombreux acteurs dont c'est le métier. On trouvera certaines références dans les listes d'acteurs, d'autres existes aussi.

Les utilisateurs du logiciel libre dans l'économie sociale seraient-ils plus nombreux qu'on ne le croit ! Vu sur le site de la CCAS <http://www.ccas.fr> :

« Ce site est architecturé à partir d'un environnement "open source" de type PHP/MySQL/Linux. Le forum est basé sur module phpBB. Ce site est physiquement hébergé dans le réseau fédérateur informatique des organismes sociaux et sur un serveur Apache. »

Pourquoi migrer ?

Gain financier

Sur son site Internet, Régis Beller explique très simplement quelles sont les motivations pour justifier la migration : « Le premier avantage qui vient naturellement à l'esprit pour les logiciels libres concerne leurs prix. Leurs licences sont soit beaucoup moins chères que chez leurs équivalents propriétaires, soit totalement gratuites. L'économie réalisée au niveau des licences est redistribuée dans les frais d'adaptation : appel à un prestataire externe, formation des utilisateurs, baisse de rentabilité. L'entreprise ne connaît ni économie, ni surcoût, le temps de la transition. En revanche, le gain d'argent est clairement quantifiable au bout de quelques mois ou années –selon l'ampleur de la migration–, lorsque la mise à jour du parc informatique ne nécessite plus l'achat de licences coûteuses.

Fin 2006, le Trésor public a migré son parc informatique de 80 000 postes vers la suite bureautique OpenOffice.org. La validité des licences de Microsoft Office arrivant à échéance, une migration s'imposait. Les responsables estiment que la migration vers Office XP aurait coûté 29,5 millions d'euros, alors que le choix de OpenOffice.org 0,2 millions d'euros. Après le prix, la deuxième raison invoquée est le nombre de fonctionnalités inutiles dans le produit de Microsoft. » (Régis Beller) Aujourd'hui, les montants investis dans les licences peuvent être mis à profit pour la formation des personnels.

“Good Enough”

La notion "Good Enough" (assez bon) est l'un des autres facteurs du succès des logiciels libres. L'open source a revitalisé l'offre de base. Combien de fonctions de votre logiciel de traitements de texte êtes vous capable d'utiliser aujourd'hui ? Pourquoi choisir un produit cher en raison de sa richesse excessive, si votre besoin est simple ? Avec les logiciels libres ou open source, vous disposez de ce dont vous avez besoin et vous ne payez pas pour des éléments superflus. L'urgence qu'il y aurait à disposer du dernier cri de la technique est toute relative. Les logiciels libres permettent de s'équiper de produits informatique de base tels que les OS, les logiciels de gestion de contenu, les serveurs Internet et les logiciels de bureaucratique. Dans ces segments de marché où la concurrence s'est tarie, l'open source, en innovant offre des solutions à forte valeur ajoutée, une meilleure fiabilité, en bref, des produits plus compétitifs.

Interopérabilité, pérennité et sécurité des systèmes d'information

Avec les logiciels propriétaires, les utilisateurs, individus ou organisations, dépendent du bon vouloir des détenteurs de ces technologies. La pérennité de l'accès aux données dépendra de l'adaptation des logiciels aux nouvelles machines au fur et à mesure de leur invention, et l'interopérabilité de la bonne volonté à développer des standards ouverts. Cela signifie que tous les documents, texte, image, vidéo, audio, produits avec ces outils ne seront accessibles que tant que les entreprises dont dépendent ces logiciels n'en assureront la maintenance et l'accès. La sécurité des systèmes d'information propriétaires oblige l'utilisateur à faire une confiance aveugle, c'est le cas de le dire à ses fournisseur puisqu'il lui est impossible de prendre connaissance du code des applicatifs utilisés, c'est bien la seule chose indiquée clairement dans les licences de ces produits.

Les partisans des logiciels libres sont au contraire partisans de l'interopérabilité. Mozilla Firefox suit les recommandations émises par le World Wide Web Consortium, Jabber (messagerie instantannée) a donné naissance au standard XMPP reconnu par l'Internet Engineering Task Force ou encore les suites OpenOffice.org et KOffice ont lancé le récent standard OpenDocument dans le domaine de la bureautique.⁴ Tous travaillent avec des formats ouverts dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre, afin de ne pas dépendre d'un seul logiciel.

C'est notamment sur la base de ces arguments que Bastien Sibille fait de l'alliance entre le logiciel libre et l'ESS un enjeu stratégique.

Pour lui, « les logiciels libres offrent aux structures d'économie sociale une alternative puissante. Elle est puissante d'abord parce que le code libre est un code pérenne : il pourra toujours être repris, retravaillé, remodelé pour coller au mieux aux besoins des structures qui le déploient. Elle est puissante aussi parce que le code libre est un code solide : dans la mesure où il est ouvert, tous les acteurs compétents de la communauté du libre participent à son amélioration. C'est l'assurance que ses faiblesses sont vite repérées et corrigées. Elle est puissante ensuite parce que le code libre est un code solidaire : les logiciels développés par certaines structures d'économie sociale pourront bénéficier à d'autres. En ayant la possibilité de librement distribuer les logiciels qu'elle utilise, une structure d'économie sociale facilite ses communications électroniques avec des structures partenaires et notamment avec des partenaires qui n'auraient pas eu les moyens d'acheter les logiciels. Elle est puissante enfin parce qu'elle permet aux structures d'économie sociale d'utiliser, dans leurs actions quoti-

4 Wikipedia : linux <http://fr.wikipedia.org/wiki/Linux#Interop.C3.A9rabilit.C3.A9>

diennes, des outils informatiques qui sont cohérents avec les valeurs pour lesquelles elles se battent. De la même façon que les entreprises d'économie sociale se sont dotées d'instruments financiers et juridiques spécifiques, il est urgent qu'elles se dotent d'instruments informatiques qui respectent leurs principes. »

Comment ?

La migration du logiciel propriétaire vers le libre se réalise à travers la formation à l'usage des LL et entraîne avec elle l'appropriation des logiques de coopération et de l'idée des biens communs. Cela fait de l'alliance entre les univers du logiciel libre et de l'ESS un vaste chantier d'éducation populaire. Si l'un des freins à l'adoption du logiciel libre est l'installation presque systématique des logiciels propriétaires sur les ordinateurs vendus dans le commerce, les "install parties" sont l'occasion de découvrir ces outils et d'en équiper votre association, votre Scop, ou même votre famille et de rencontrer le mouvement du logiciel libre. Ces rencontres sont pour beaucoup la première avec Linux et l'une de ses distributions : Fedora (Red Hat), openSUSE (Novell), Ubuntu (Canonical Ltd.), Mandriva Linux (Mandriva) ou encore Debian et Gentoo pour ne citer que les plus connues.

La migration peut concerner la personne ou l'organisation aux différents niveaux de son informatique. Le spectre est large. Le navigation Web, le traitement texte, la gestion de courrier électronique, pour ne parler que des usages les plus communs et connus du grand public, permettent d'adopter des logiciels libres sans changement radical de son environnement numérique. Ces outils fonctionnent très souvent même avec un OS propriétaire. Les usages plus spécialisés, parfois invisibles mais vitaux pour le bon fonctionnement d'une organisation, tels que la gestion des bases de données, de serveurs, l'intranet, la téléphonie, ou encore correspondants à un métier spécifique de CE, d'une Scop ou d'une association, nécessiteront l'intervention d'experts.

Dans tout les cas, des solutions d'accompagnement variées existent, qu'elles soient militantes, les GUL, les associations du logiciel libre, professionnelles avec les réseaux d'entreprises du libre, en présentiel ou à distance, avec les forums d'entre-aides, les parrainages, ou encore les opérations de diffusion de logiciels libres à grande échelles. Nous vous invitons à consulter la liste (indicative et non exhaustive) des acteurs du logiciel libre et du mouvement du libre à la suite de ce dossier.

Migrer en douceur et progressivement

Pour changer les outils, il faut gagner les hommes et les femmes. Changer d'outil dans une entreprise dépend avant tout de l'acceptation de ces nouveaux outils par

les personnes qui doivent les utiliser . Comment faire ? D'abord répondre aux besoins ! Parce qu'un logiciel fut-il libre doit contribuer à résoudre les problèmes ou réaliser la mission de l'organisation. Pour changer les outils, il faudra aussi changer les usages. En parler pour évaluer les avantages et les inconvénients de ce changement et se donner la possibilité de résoudre les difficultés qui seront rencontrées sera déterminant. Le remplacement d'une application propriétaire par un équivalent libre, par exemple l'adoption d'Open Office, est une bonne manière d'entrer sur le terrain de l'acculturation des utilisateurs. Une bonne occasion de poser la question dans le CE. Si ce changement révèle des choix politiques, le logiciel devra d'abord faire la preuve de sa pertinence et de sa solidité dans le contexte de l'organisation.

La migration vers le logiciel libre est une révolution douce. Passer du logiciel propriétaire au libre est possible pour les utilisateurs, qu'ils travaillent sur des postes individuels ou sur des postes clients d'un réseau d'entreprise. Qu'il s'agisse de changer les applications utilisées et les systèmes (les OS), il est toujours préférable de le faire étape par étape, en s'assurant que chaque étape est bien consolidée. L'adoption d'un système GNU/Linux, par exemple, ne nécessite pas une métamorphose radicale du système informatique de l'entreprise, et on peut envisager une migration incrémentale service par service. Ainsi, un serveur de fichiers qui utilise le logiciel libre Samba peut remplacer avantageusement un serveur de domaine NT, et n'empêche pas de garder ses postes clients sous Windows.

Libérer le code source des logiciels développés par l'ESS

De nombreuses entreprises de l'ESS ont développé des programmes informatiques, qui pour gérer son système de réservation d'hébergement, qui pour proposer un service d'inscription à ses activités...etc. Tous ces codes informatiques peuvent être partagés et profiter à d'autres. Pour cela il est souvent nécessaire de faire un travail de mise en forme et de nettoyage du code. Celui-ci peut être accompagné par des entreprises du logiciel libre ou bien mutualisé. Il permet à ces structures de l'ESS de rentrer de plein pied dans ce mouvement. Cette idée est défendue en particulier par l'Ai2L qui met pour cela sa forge à disposition <http://forge.ai2l.net/>.

Partie 4 : Les acteurs de l'univers du logiciel libre

Les présentations d'organismes à la suite dans ce chapitre sont pour l'essentiel des informations qui proviennent directement de leurs sites Internet.

Associations, regroupements, organismes publics nationaux

ADULLACT

Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales". L'argent public ne doit payer qu'une fois !
Quelques chiffres : 09/2009 : 7500 structures adhérentes soit 48 millions de citoyens, 437 projets, 4500 développeurs.

Association très active, y compris à l'international, pour regrouper les besoins – en général besoins métier- passer des appels d'offre pour un développement en libre et gérer le dépôt sur la forge.

<http://www.adullact.org/>

AFUL

"Promouvoir les logiciels libres ainsi que l'utilisation de standards ouverts"

<http://www.aful.org/>

AI2L

L'Ai2L vise à promouvoir la synergie entre le Logiciel Libre et l'Economie sociale et solidaire. Elle a été fondée par la Fondation Macif, le Crédit Coopératif, Chèque Déjeuner, Fondation, Filaction et la Caisse d'Economie Solidaire - il s'agit donc d'une structure franco québécoise pour l'instant. L'Ai2L porte deux projets principaux à l'heure actuelle:

- - la Forge des Logiciels Libres pour l'Economie Sociale et Solidaire -
<http://forge.ai2l.net/>
- - la création d'une suite de Logiciels Libres pour les institutions de financement de l'économie sociale.

Pour ses projets de création de Logiciels Libres, l'Ai2L finance la Chaire de Recherche en Logiciels Libres basée à l'UQAM

<http://ai2l.org/>

APRIL

"Acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone"

www.april.org/

Cap Digital

Un pôle de compétitivité dédié au numérique et en particulier à l'image (Jeu vidéo, Design, Patrimoine numérique, Image, son et interactivité, Robotique, Éducation/Formation, Services et usages, Ingénierie des connaissances, technologies et intelligences collaboratives, et ... aux logiciels libres, ouf ! Cap Digital (avec [System@tic](#)) supporte le 2020 FLOSS Road Map <http://www.2020flossroadmap.org/>, chantier participatif de prospective sur l'évolution du logiciel libre et open source d'ici à 2020. Cap Digital compte 500 adhérents : 430 PME/TPE, 20 grandes entreprises et 50 écoles et grandes universités regroupant 170 laboratoires de recherche. Depuis sa création en 2006 Cap Digital a expertisé 850 projets parmi lesquels 274 ont été labellisés et financés. En raison de son poids, on peut considéré que cet acteur relève d'une échelle nationale plutôt que régionale.

<http://www.capdigital.com/>

Conseil National du Logiciel Libre

Toute nouvelle association regroupant des associations régionales d'entreprises du logiciel libre en France qui vise à permettre aux entreprises de mutualiser leurs efforts pour rendre plus visible leurs offres et leurs expertises, et donc mieux s'intégrer dans le tissu économique local.

<http://cnll.fr>

FNILL

"Elle a vocation de représenter en France l'ensemble des acteurs professionnels qui participent au dynamisme de l'économie du Logiciel Libre"

<http://www.fnill.org/>

Framasoft

Framasoft vous accompagne dans votre migration vers le logiciel libre, notamment à travers le forum qui vous permet d'échanger avec d'autres utilisateurs de logiciels libres.

Framasoft propose également un annuaire de plus de 1000 logiciels libres, des tutoriels pour prendre en main les logiciels libres, la tribune libre avec ses nombreux articles sur le logiciel libre.

<http://www.framasoft.net/>

La Chaire de logiciel libre — Finance sociale et solidaire

Liée à l'Ai2L, la chaire a pour objet de poser les fondements d'une famille de logiciels libres pour la finance sociale et solidaire et de créer autour de cette famille une communauté de développeurs efficace et pérenne, d'étudier les spécificités du développement du logiciel libre en relation avec les meilleures pratiques du génie logiciel.

<http://www.chaire-logiciel-libre.uqam.ca>

OBOOE

"European initiative to bring companies and organisations related or using Free and Open Source Products closer together"

<http://www.oboee.eu>

OSA

"leading companies dedicated to making enterprise-class open software solutions work together"

The Open Solutions Alliance consists of leading companies dedicated to making enterprise-class open software solutions work together. We help customers put open solutions to work by enabling application integration, certifying quality solutions, and promoting cooperation among open solutions developers. The Open Solutions Alliance will seek to expand the market for business open software solutions through cooperative action that increases awareness of member solutions, reduces barriers to customer adoption, facilitates interoperability, and explains the benefits of open solutions.

<http://www.opensolutionsalliance.org/osa/index.html>

PLUME

Promouvoir les Logiciels Utiles, Maîtrisés et Economiques dans la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (en majorité des logiciels libres). Ce projet de mutualisation des logiciels développés dans le cadre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'appuie sur la plateforme : www.projet-plume.org ouverte en novembre 2007.

Il a 4 objectifs :

- Mutualiser les compétences sur les logiciels (et valoriser ces compétences) --> fiches descriptives de logiciels validés, à valider, en tests et de ressources (articles, présentations, cours... liées aux logiciels).
- Promouvoir les développements internes ---> fiches développements Ens Sup - Recherche.
- Animer une communauté autour du logiciel --> fils RSS (et autres outils d'information), école thématique, journées PLUME, plateforme d'enseignement à distance, documents de référence...
- Promouvoir l'usage et la contribution aux logiciels libres.

Les contributions viennent des membres de cette communauté Enseignement Supérieur - Recherche, avec différents laboratoires, universités... qui se sont déclarés partenaires et soutiens officiels. Le projet est porté par le CNRS à travers l'UREC.

A ce jour, le serveur de PLUME présente les [fiches descriptives](#) de 236 [logiciels validés](#), 26 [logiciels à valider](#), 7 [logiciels en test](#), 112 [développements Ens Sup - Recherche](#), 143 [ressources](#) et 20 [fiches en anglais](#), avec 471 [contributeurs](#), 1039 [membres](#).

Associations, regroupements, organismes publics régionaux

Alliance Libre

Alliance Libre est le pôle d'expertise en logiciels libres de la région nantaise. L'association a été créée au début de l'année 2007, à l'initiative d'entreprises et d'indépendants engagés depuis des années dans le développement et la promotion du logiciel libre professionnel.

Alliance-Libre
44 boulevard des pas enchantés
Saint-Sébastien sur Loire
44230
FRANCE
<http://www.Alliance-Libre.org>

CapLibre

Association (dans l'ouest)

Créée en 2008, CapLibre est une association qui regroupe des sociétés de service informatiques spécialisées en Logiciels Libres. Basée à Rennes, elle fédère des entreprises d'Ille et Vilaine et des départements alentours.

Contact : Eric Flaux efl@osiell.com

Centre Alphas

Espace Performance Bâtiment C1

35769 Saint Grégoire cedex

Tél: 02.99.23.74.22

Fax: 02.99.23.78.11

Libertis : Association Libertis

Sud ouest - Le Réseau Opérationnel des Sociétés de Services en Logiciels Libres

Créée en 2004, l'association LIBERTIS a pour vocation de regrouper des sociétés de services ayant fait leurs preuves au sein du modèle libre, aptes à procurer à leurs clients des services de qualité.

LIBERTIS compte actuellement plus de 30 membres en PACA (éditeurs, intégrateurs, SSLL, hébergeurs...) et a organisé l'an dernier le deuxième SPLLOS (Salon Professionnel des Logiciels Libres et Open Source) à Marseille, pour favoriser le développement économique de ses membres et informer sur les Logiciels Libres et Open Source.

Association Libertis

45, rue Joliot Curie, Technopôle de Château-Gombert, 13382 Marseille Cedex 13

<http://www.libertis.org>

OSS@TV - Commission Logiciel Libre de Telecom Valley

Région PACA - Télécom Valley crée un groupe de travail Open Source en 2007

« animer l'écosystème Open-source de Telecom Valley » développer les passerelles (Prides, Pôles, Académique), les compétences et assurer le rayonnement de Sophia Antipolis en tant que pôle d'excellence Open-Source.

<http://www.telecom-valley.fr/activites/commissions/page6317.fr.htm>

PLOSS

Ile de France - PLOSS a pour but de créer une synergie autour des acteurs du Libre en Ile de France. PLOSS réunit les entrepreneurs du Logiciel Libre et Open Source pour favoriser la 'coopétition', développer, structurer et solidifier un écosystème dynamique.

La Communauté PLOSS s'est formée pour accompagner la forte croissance du secteur Logiciel Libre et Open Source (l'appellation Européenne de ce secteur est FLOSS) :

<http://www.ploss.fr>

PôleNord

Nord - PôleNord (Pôle de l'Open-source et des Logiciels-libres des Entreprises du Nord - Pas de Calais) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet la promotion et le développement des acteurs du FLOSS de la région Nord-Pas-De-Calais.

<http://polenord.info>

Silicon Sentier

"Association régionale regroupant une centaine d'entreprises technologiques (Web, Open source et Mobilité) à Paris et en Ile-de-France offrant une plateforme de visibilité et d'échange aux Jeunes Entreprises Innovantes"

<http://siliconsentier.org/>

System@tic Paris Région,

Le pôle System@tic Paris Région, créé en 2005, regroupe 5 domaines sectoriels, dont un consacré au logiciel libre : le Groupe Thématique Logiciel Libre dont le rôle est de fédérer les acteurs du logiciel libre en Ile-de-France, de promouvoir l'émergence d'une industrie du libre en contact étroitement liée avec le monde de l'enseignement et de la recherche, dans le but de favoriser le développement de logiciels libres innovants qui profitent des avancées scientifiques de l'Ile-de-France. Les sujets traités sont, par exemple, le développement coopératif et distribué, le cycle de vie très court, les grandes bases de code source, la compatibilité de licences. Le Pôle soutient actuellement 14 projets dont les partenaires sont industriels et académiques. Il faut noter que ce pôle bien qu'étant dénommé « mondial » ne concerne que l'écosystème de la région parisienne. Il est membre de Syntec informatique. System@tic supporte avec Cap Digital le 2020 FLOSS Road Map <http://www.2020flossroadmap.org/>, chantier participatif de prospective sur l'évolution du logiciel libre et open source d'ici à 2020.

<http://www.gt-logiciel-libre.org/mission/>

<http://www.systematic-paris-region.org/>

Les entreprises

Les entreprises du libre peuvent être classées en deux catégories. D'une part les éditeurs de distribution (RedHat, Mandrake, ...) qui s'adressent aux particuliers et d'autre part, les « SSL » (société de service en logiciels libres) qui s'adressent aux entreprises et aux collectivités. Ce marché s'est développé en proposant des systèmes plutôt que des produits à base d'architectures de composants logiciels. Ces entreprises regroupent parfois des compétences sur différents logiciels. Elles ont vocation à réaliser l'assemblage et la maintenance des composants base des systèmes d'information des entreprises.

Comme il est impossible de faire ici une liste exhaustive de ces entreprises, voici deux annuaires qui permettent de se faire une idée de la diversité des offres.

Annuaire "Entreprises du libre"

<http://www.entreprisesdulibre.fr/>

Annuaire des entreprises ayant une activité utilisant des logiciels libres.

Proposé par le laboratoire [M@rsouin](http://www.marsouin.org), cette liste d'entreprises qui utilisent des logiciels libres dans leurs offres commerciales ne prétend pas à l'exhaustivité. Cet annuaire a été réalisé dans le cadre du contrat RNTL "Nouvelle économie du logiciel, nouveaux modèles économiques", dont les travaux sont publiés .

http://www.marsouin.org/article.php3?id_article=83

Partie 5 : Ressources

Bibliographie – Articles – Etudes

Quelques références bibliographiques pour compléter cette présentation de l'univers des logiciels libres et du mouvement du libre. Cette liste est loin d'être exhaustive. Par ailleurs, nombre de ces références ont pu être utilisées pour la rédaction de ce document, que les auteurs en soient ici remerciés chaleureusement.

- Économie Sociale – Logiciels Libres, le temps de l'alliance - Bastien Sibille
<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1264>
- Logiciels libres et entreprises - Régis Beller - 08 janvier 2007.
<http://linuxfr.org/redirect/50098.html>
- La place des logiciels libres dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, dans l'administration, en France, en Europe et dans le monde, Nov 2009 Geneviève Romier (CNRS/UREC) et Jean-Luc Archimbaud (CNRS/UREC)
http://www.projet-plume.org/ressource/Logiciel_Libre_dans_ESR_et_ailleurs
- Copyright et Copyleft, [Anne-Laure Dalloz](#) Séminaire internet de Sciences-Po (Paul Mathias) 2000/2001, http://barthes.ens.fr/scpo/Presentations00-01/Dalloz_CopyR_Left.html
- Pourquoi les logiciels ne doivent pas avoir de propriétaire - par Richard Stallman -
<http://www.gnu.org/philosophy/why-free.fr.html>
- L'entreprise doit-elle adopter les logiciels libres? Gilbert Robert, president@linux-gull.ch & Frédéric Schütz, schutz@mathgen.ch, GULL - Groupe des Utilisateurs Linux du Léman <http://ditwww.epfl.ch/SIC/SA/publications/FI01/fi-sp-1/sp-1-page3.html>
- Etude - Redynamiser le lien social par l'économie sociale et solidaire via un réseau Internet citoyen Benjamin Grassineau -
<http://2009.rml.info/IMG/pdf/RedynamiserLienSocialInternetCitoyen.pdf>
- Pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage A MM. les Membres de la Chambre des Députés, un texte de l'économiste français Frédéric Bastiat (1801-1850),
<http://www.apitux.org/index.php?2006/07/06/118-frederic-bastiat-petition-des-marchands-de-chandelles>

- « E-administration, télétravail, logiciels libres : quelques usages de l'internet dans les entreprises », Jlassi (Mahmoud), Niel (Xavier), division Services, Insee Première, n° 1228, Mars 2009. (pas de référence Internet à notre connaissance)
- Panorama de l'industrie informatique. Nicolas.Jullien 2006
http://www.marsouin.org/IMG/pdf/cours_NJullien-panorama_industrie-informatique.pdf
- Projet RNTL / Nouveaux modèles économiques, nouvelle économie du logiciel. Projet mené par Alcôve, l'ENS de Cachan & l'ENST Bretagne. Article de Nicolas Jullien (janvier 2000) http://www.marsouin.org/article.php3?id_article=78
- Guide pratique d'usage des logiciels libres dans les administrations

Document de référence de 18 pages, ce guide propose des réponses aux questions que se posent les chefs de projet, les responsables SI, les responsables de marché... dans l'administration. Nombre de ces questions intéressent aussi les responsables de structures de l'économie sociale et solidaire. Ces questions sont pratiques, concernent aussi bien les concepts de base que juridiques. Ce guide a été rédigé grâce au concours d'acteurs des administrations et des praticiens du libre. Il a été validé par la direction des affaires juridiques du ministère des finances. Sous licence Creative commons « parternité – partage à l'identique », il peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.projet-plume.org/files/guide_ll_administrations.pdf

Sommaire du **Guide pratique d'usage des logiciels libres dans les administrations**

- 1 - Qu'est-ce qu'un logiciel ?
- 2 - Quel régime juridique pour le logiciel ?
- 3 - Qui détient les droits d'auteurs du logiciel ?
- 4 - Qu'est-ce qu'une licence de logiciel ?
- 5 - Qu'est-ce qu'une licence de logiciel libre ?
- 6 - Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?
- 7 - Qu'est ce qu'un logiciel propriétaire ?
- 8 - Est-ce qu'un logiciel téléchargeable sur Internet est libre ?
- 9 - Comment et où trouver des logiciels libres ?
- 10 - Comment vérifier si la licence d'un logiciel est libre ?
- 11 - Comment évaluer le caractère libre d'une licence « exotique »
- 12 - Comment utiliser et/ou redistribuer un logiciel libre ?
- 13 - Liste des licences de logiciel libre les plus populaires
- 14 - Comment passer un marché public préservant une mutualisation sous licence de logiciel libre ?
- 15 - Comment exiger des composants libres dans son CCTP ?
- 16 - Peut-on exiger un logiciel libre particulier ?
- 17 - Peut-on exiger dans son CCTP l'utilisation de standards ouverts ?

- 18 - Quelles licences de logiciel libre choisir pour diffuser une application ?
- 19 - Quelle compatibilité entre licences de logiciel libre ?
- 20 - Quelles licences choisir pour diffuser de la documentation ?
- 21 - Quelle responsabilité pour l'administration qui mutualise ?
- 22 - Qui peut prendre la décision de reverser un développement ?
- 23 - Comment utiliser un composant logiciel sous licence multiple ?

Site et dossier web

Comprendre les logiciels libres et Open Source © Journal du Net

Questions-clés, définitions, et quelques citations. Très basique, et un peu ancien, peut-être utile pour débuter. (22/06/2004)

http://www.journaldunet.com/solutions/dossiers/pratique/logiciel_libre.shtml

Le site du MIT consacré aux travaux sur l'économie du logiciel libre.

<http://opensource.mit.edu/> (en anglais)

Logiciels libres / Open Source © Journal du Net

Très tôt choisis par les administrations, ces logiciels se diffusent désormais en entreprise, à presque tous les étages. Retours d'expérience et analyses. Dossier coordonné par Guillaume Serries, Janvier 2009

<http://www.journaldunet.com/solutions/dossiers/libre/sommaire.shtml>

15 solutions Open Source du serveur à l'analyse stratégique © Journal du Net

De la couche basse des serveurs à l'analyse de pointe de données stratégiques, l'Open Source est désormais présent dans tous les domaines de l'entreprise. Le tour de la question, avec 15 solutions libres.

Réalisé par Guillaume Serries, Journal du Net. Publié le 16/07/2009

<http://www.journaldunet.com/solutions/systemes-reseaux/selection/15-solutions-open-source-du-serveur-a-l-analyse-strategique/15-solutions-open-source-du-serveur-a-l-analyse-strategique.shtml>

Ouvrages

Là encore, la liste pourrait être étoffée...

- The Cathedral and the Bazaar,
http://www.firstmonday.org/issues/issue3_3/raymond/index.html, Eric S. Raymond, et
Traduction française de Sébastien Blondeel, http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar_monoblock.html , une description des méthodes de développement des logiciels ouverts, et comparaison avec les méthodes commerciales.
- The Orbiten Free Software Survey, Etude sur l'origine des développeurs de logiciel libre <http://firstmonday.org/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/view/769/678> (en anglais)
- L'économie des logiciels, Horn François, collection « repère », La découverte, 2004.
- l'impact du logiciel libre sur l'industrie informatique, par Nicolas Jullien (Thèse de doctorat en sciences économiques)
http://www.marsouin.org/IMG/pdf/ImpactLogicielLibreSurIndustrieInformatique_NJullien.pdf

Ce document a largement profité de toutes ces ressources aussi nous remercions vivement les auteurs de ces ouvrages, documents et sites internet. Tout commentaire ou remarque peut être envoyé à l'auteur à l'adresse <[fredericsultan \[at\] gmail.com](mailto:fredericsultan[at]gmail.com)>.